

**EXTRAIT du REGISTRE des
DÉLIBÉRATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 février 2014

CP2014_02_7

L'an deux mille quatorze le vingt quatre février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

Excusé(s) :

M. E. ASTOUL

**RÉFORME ET ALIÉNATION DE CONCESSIONS ET DROIT
SIMILAIRES (LOGICIELS) ACQUIS PAR LES SERVICES DU
DÉPARTEMENT**

Notre Collectivité propose plusieurs concessions et droits similaires (logiciels) acquis par divers services du Département qui ne sont plus en mesure d'être affectés à leur activité administrative, et ce, en raison de leur ancienneté ou de leur obsolescence.

Il y a donc lieu de procéder à leur réforme et à leur sortie de l'inventaire puis de décider de leur aliénation .

I – Matériel destiné à la réforme :

Les tableaux ci-annexés répertorient l'ensemble des concessions et droits similaires (logiciels) acquis par divers services du Département et destinés à la réforme .

En conclusion, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide la mise à la réforme et la sortie de l'inventaire de l'ensemble des concessions et droits similaires (logiciels) tel que répertorié en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,